



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le  
ID : 084-218400554-20220929-DEL412022-DE

## Séance du 29 septembre 2022

*L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

**Présents :** Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Annie GAT, Marie VITALI, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX

**Pouvoirs :**

Patrick POUDEVIGNE à Dominique ANCEY

Valérie RUBEAUX à Lydie AMEVET

Yves CAIRON à Gilbert CHAZAL

Daniel LECUYER à Pascale VERHNES

Absente excusée : Natacha BENALI, Jean-Marie POUWELS

Date de convocation : 23 septembre 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 4

**Secrétaire de séance :** Lydie AMEVET

### **DEL 41-2022 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2022**

Vu le CGCT et les articles L.2121-29 et suivants,

Considérant que le Conseil municipal doit approuver le procès-verbal du Conseil municipal en date du 30 juin 2022

Monsieur le Maire en donne lecture.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** Le PV du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 ainsi présenté

Pour 17	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE



Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication*  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DEL 2022-15